



l'savoir :

**Emploi d'Inspecteur Expert : une spécificité DGCCRF
aberrante, qui ne peut pas perdurer !**

CCRF-FO saisit la DG

FLASH

CCRF



2017

20/04/2017

De : FO (DGCCRF)

Envoyé : jeudi 20 avril 2017 09:43

À : HOMOBOONO Nathalie (DG)

Cc : CHASTENET DE GERY Frédéric (Chef de Service SR); FORGET Jean-Denis (Sous-Directeur 2)

Objet : Problématique de l'emploi d'Inspecteur Expert : demande d'un GT du CT "Personnels et Missions"

Madame la Directrice Générale,

J'ai l'honneur d'attirer de nouveau votre attention sur la problématique de l'emploi d'Inspecteur Expert.

La première promotion d'Inspecteurs Experts ayant été nommée au 1er septembre 2007, les agents concernés auront atteint au 1er septembre 2017 la durée de service maximale de 10 ans dans cet emploi, telle que prévue par le décret n° 2007-121.

Une prolongation exceptionnelle de détachement d'une durée maximale de 2 ans jusqu'à la date de départ en retraite est possible à l'issue de la période de 10 ans, lorsque le fonctionnaire n'a pas validé le nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Se pose donc désormais la question du déroulement de carrière des IE qui arrivent à l'échéance de leur détachement de 10 ans et qui ne prévoient pas un départ en retraite dans les 2 ans ou qui prévoient de partir à la retraite dans les 2 ans mais peuvent déjà bénéficier du taux plein.

Car le risque intolérable est de se retrouver automatiquement dans l'échelle indiciaire du grade d'Inspecteur et de perdre énormément de points d'indice.

.../...

Les IE qui seraient intéressés par le grade d'Inspecteur Principal n'ont même pas la possibilité d'y accéder, sauf à être reclassés dans un indice également très inférieur, le reclassement s'effectuant sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'Inspecteur (c'est ainsi qu'un IE peut se retrouver "pseudo-IP bi-départemental" rémunéré au rabais !).

La "solution" proposée par vos services consiste, pour les agents en fin de détachement IE, à demander une nomination dans l'emploi d'IE sur un autre emploi que le précédent.

Cette solution n'est pas évidente à mettre en œuvre, dans la mesure où les agents concernés pourront se trouver confrontés à l'impossibilité de dénicher dans la liste actuelle des emplois un nouvel emploi correspondant aux fonctions exercées.

Mais il est également vrai qu'au fil des mutations et réorganisations diverses, certains agents IE exercent des fonctions ne correspondant plus à l'emploi sur lequel ils ont été nommés...

Cette situation démontre bien toute l'absurdité de cet emploi d'IE, qui n'a, par ailleurs, plus rien du débouché de fin de carrière revendiqué pour les Inspecteurs ne souhaitant pas exercer des fonctions d'encadrement.

La politique de nomination par l'administration de certains agents en milieu de carrière, qui bloque par ailleurs les inspecteurs les plus anciens, ne fait qu'aggraver le problème, qui sera désormais récurrent.

Les emplois d'IE étant limités à un nombre global, les vacances n'interviennent qu'à l'occasion de départs en retraite. Il est dès lors évident que les nominations nouvelles vont devenir rares, au risque de créer une concurrence malsaine entre les anciens IE postulant sur un nouvel emploi et les nouveaux postulants.

L'argument de l'Administration consistant à affirmer que le volume de promotions est supérieur avec l'emploi d'IE qu'avec un grade de débouché ne tient plus.

Le syndicat CCRF-FO n'a cessé de revendiquer la transformation de l'emploi d'IE en grade de débouché, grade qui existe dans les autres administrations de Bercy.

Nous persistons plus que jamais à exiger la création d'un véritable débouché de carrière hors encadrement pour les Inspecteurs de la CCRF, sous la forme d'un grade.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre en place un groupe de travail du Comité Technique "Personnels et Missions" consacré à la gestion de l'emploi d'Inspecteur Expert et aux perspectives de création d'un grade de débouché.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Françoise LAGOANERE
Secrétaire générale CCRF-FO

